

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copié des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

caire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 058088

ND : 38944

ND : 38944

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4559

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SILLARE ABDELLAH

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0660903027

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

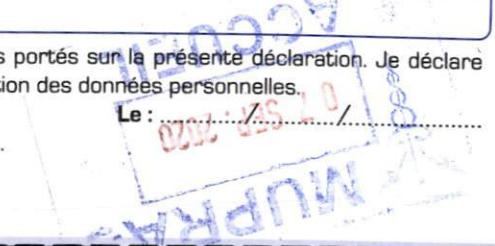
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
 - = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
 - / = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
 - Visite de jour au domicile du malade par le médecin
 - Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
 - Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
 - Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
 - Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
 - Actes de chirurgie et de spécialistes
- | | |
|-----|--|
| SF | = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence |
| SFI | = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme |
| AMM | = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute |
| AMI | = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière |
| AP | = Actes pratiqués par un orthophoniste |
| AMY | = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste |
| R-Z | = Electro - Radiologie |
| B | = Analyses |

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Ce bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

OUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
des répétés en plusieurs séances ou actes
aux comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade

DATE DE DEPOT



M U P R A S

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS

N° 303369

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : SILLARE ABDELLAFIF

Matricule : 4559 Fonction : RETRAITÉ Poste :

Adresse : LOTISSEMENT ENNAOUR RUE N°7 Hay Ifassi

Tél. : 0660903027 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : SILLARE ABDELLAFIF 26 06 59

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 20/07/20

Nature de la maladie :

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A le 22/07/2023 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

URSSA MUPRAS
203 Bd Panoramique
Casablanca - Tel : 0522 11 11 10

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/2020	Consultation	1	100,00	Dr. Haysam ABOU SEDDOUN Urologue - Andrologue Panoramique 1er étage, N° 12 Tél: 05 22 52 11 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Hayat Laboratoire 203 Bd. Paul Pastré Casablanca - 10000	20/07/02	Ch	300 Dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Docteur Hayssam ABED-ALI

Chirurgien

Urologue - Andrologue

Spécialiste dans les Maladies et la Chirurgie

des Reins - Vessies - Prostate

Doctorat en Traitement des Troubles Sexuels,

Impuissance, et Stérilité Masculine

Lithotripsie Extra-Corporelle et Coelioscopie

Echographie, Circoncision



الدكتور هيثم عبد علي

أخصائي في أمراض وجراحة الكلى

والمسالك البولية والجهاز التناسلي

دكتوراه في علاج العجز الجنسي والعقم عند الرجال

تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية

الفحص بالصدري والمنظار، الختانة

20 JUL 2020

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

ICE : 001727968000021

Patient SILLARE ABDELLATIF âgé de

61 ans, qui présente une brûlure mictionnelle.

Echographie abdomino- pelvienne faite.

Montant des honoraires payés :

- Echographie = 300 dh.

Dr. Hayssam ABED-ALI
Urologue - Andrologue
203 Bd. Panoramique 1^{er} Etage N°19
Casablanca - Tel : 05 22 52 71 52

إقامة المنظر العام 2، رقم 203، شارع المنظر العام الطابق الأول (مقابل صيدلية الأندلس) الدار البيضاء

Résidence Panoramique II, N° 203, Bd. Panoramique 1^{er} Etage (en face de la pharmacie Andalous) - Casablanca

Tél./Fax: 05 22 52 71 52 - Urgence - 06 11 01 22 27 - E-mail : uro_panoramique@hotmail.com

Docteur Hayssam ABED-ALI

Chirurgien

Urologue - Andrologue

Spécialiste dans les Maladies et la Chirurgie
des Reins - Vessies - Prostate

Doctorat en Traitement des Troubles Sexuels,
Impuissance, et Stérilité Masculine
Lithotripsie Extra-Corporelle et Coelioscopie
Echographie, Circoncision



الدكتور هيثم عبد علي

أخصائي في أمراض وجراحة الكلى
والمسالك البولية والجهاز التناسلي

دكتورة في علاج العجز الجنسي والضعف عند الرجال
فتبيت حصى الكلى والمسالك البولية
الفحص بالصدري والمنظار. الختانة

Casablanca, le : **120 JUIL 2020**

الدار البيضاء، في

Mr. SILLARE ABDELLATIF

61 ans

Compte Rendu Echographique

Le rein droit : est de taille normale, des contours réguliers. Sans pathologie particulier, sans dilatation des cavités pyélocalicielles et sans image de calcul urinaire.

Le rein gauche : est de taille normale, des contours réguliers. Sans pathologie particulier, sans dilatation des cavités pyélocalicielles et sans image de calcul urinaire.

La vessie : pleine, à paroi fine et à contenu transonore, sans anomalie endo-luminale.

Résidu post mictionnel : absent.

Prostate : est d'échostructure homogène, de contour régulier, estimé à 20 grammes.

Dr. Hayssam ABED-ALI
Urologue - Andrologue
203 Bd. Panoramique 1^{er} Etage, N°19
Casablanca - Tel: 05 22 52 71 52

إقامة المنظر العام 2، رقم 203، شارع المنظر العام الطالب الأول (مقابل صيدلية الأندلس) الدار البيضاء

Résidence Panoramique II, N° 203, Bd. Panoramique 1^{er} Etage (en face de la pharmacie Andalous) - Casablanca

Tél./Fax: 05 22 52 71 52 - Urgence - 06 11 01 22 27 - E-mail : uro_panoramique@hotmail.com

